



SYNDICATS C.G.T. du Personnel Territorial  
de la Ville de Nantes, du CCAS et du SMANO



## COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE

18 janvier 2010

### Déclaration préalable

Depuis quelques temps, notre syndicat s'inquiète de l'évolution de l'organisation des CTP.

En effet, nous constatons une dégradation du respect de cette instance qui revêt pourtant une grande importance d'un point de vue statutaire et dont les conséquences ont un impact direct sur la vie professionnelle des agents.

Outre l'organisation logistique des dossiers (envoi des dossiers, délais, modifications...), nous sommes en droit de nous poser la question de votre conception de la démocratie au sein de la collectivité envers le personnel territorial.

Nous constatons un refus systématique de prendre en compte les questions de notre organisation qui sont pourtant pour la plupart des doléances des agents.

Nous vous rappelons quand même qu'il s'agit là du rôle premier des élus du personnel au CTP, si tant est que tous les élus assument pleinement ce rôle.

Le choix arbitraire que vous faites de ne considérer que les questions qui se rapportent aux dossiers que vous avez décidé de présenter dénote un déni de démocratie, démocratie à laquelle vous faites pourtant souvent référence.

Pour mémoire, lors du dernier CTP, nos questions n'ont pu être posées liées à la manière dont a été conclu le dossier présenté pour la DASI. Certains élus de la collectivité se sont également interrogés sur l'incohérence de la présentation du dossier. Nous avons donc posé les questions par écrit, comme il nous l'a été suggéré. À ce jour, aucune réponse ne nous a été donnée.

En agissant de la sorte, c'est la collectivité qui perd de sa crédibilité.

Nous vous demandons de réagir au plus vite pour que le comité technique paritaire reprenne toute sa dimension et devienne le lieu de débat qu'il devrait être concernant les questions de la collectivité et de ses agents.

Les représentants du personnel sont mandatés pour transmettre les questions des agents concernant entre autre l'organisation et le fonctionnement de leur service.

Aucune de nos questions n'a été retenue, pour ce CTP, comme c'est très souvent le cas.

L'une des questions, concernant l'organisation du temps de travail des bibliothèques et en particulier de la médiathèque Jacques Demy qui représente environ 60 agents Qu'en est-il de notre représentativité du personnel de la Ville de Nantes ?

De plus, lors du dernier CTP, nous n'avons pas pu poser oralement certaines questions concernant la DASI, nous les avons envoyées par écrit comme cela nous l'était suggéré, nous n'avons eu aucune réponse.

Ce manque de considération envers les interrogations du personnel ne peut nous satisfaire.